



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques de l'éducation

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation. Ce rapport décrit l'évolution récente des statistiques internationales de l'éducation, notamment dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Commission de statistique est invitée à prendre acte du rapport.

* E/CN.3/2017/1.



Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en réponse à la demande que la Commission de statistique a formulée à sa quarante-septième session, tenue en 2016, porte sur six points : a) la mise en œuvre de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) et la révision des domaines d'éducation et de formation y figurant (CITE-F); b) les enquêtes régionales et mondiales sur l'éducation; c) l'élaboration de nouvelles normes et méthodes statistiques; d) les indicateurs thématiques et mondiaux relatifs à l'objectif de développement durable 4; e) les indicateurs de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) construits à partir des enquêtes réalisées auprès des ménages; et f) l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage. La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.

II. Mise en œuvre de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011) et révision des domaines d'éducation et de formation y figurant (CITE-F)

2. À l'issue de la révision de la CITE en 2011 et de celle des domaines d'éducation et de formation y figurant en 2013, l'Institut de statistique de l'UNESCO et ses partenaires en matière de collecte de données sur l'éducation, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont adapté leurs enquêtes sur l'éducation aux nouvelles normes. La révision de 2011 relative aux niveaux d'éducation et de réussite scolaire a été effectuée à l'occasion de la série d'enquêtes menées dans ces domaines en 2014. La nouvelle classification des domaines d'éducation et de formation a été instaurée lors de la série d'enquêtes sur l'éducation réalisées en 2016.

3. Ces deux révisions ont été effectuées sous la supervision de groupes consultatifs techniques d'experts en statistiques de l'éducation et en classification, notamment des représentants régionaux, et ont fait l'objet de consultations entre tous les pays du monde avant d'être adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011 et 2013, respectivement. Les spécialistes chargés d'effectuer ces deux révisions ont bénéficié des conseils du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales.

4. Au cours des deux années qui se sont écoulées entre l'adoption des révisions et leur mise en œuvre dans les enquêtes internationales sur l'éducation, l'Institut a dispensé des formations aux pays sur les nouvelles classifications et organisé, tous les deux ans, des ateliers régionaux à l'intention des régions en développement. EUROSTAT et l'OCDE ont proposé des formations analogues à leurs États membres et pays partenaires respectifs. En outre, le réseau de conseillers statistiques et régionaux de l'Institut travaillant en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, a apporté un

appui direct aux pays dans le cadre de ses activités courantes, comme cela avait été demandé. Les deux classifications sont disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

5. L'Institut, EUROSTAT et l'OCDE ont collaboré à l'élaboration d'un guide opérationnel pour la CITE 2011, qui a été publié en anglais, en espagnol et en français au début de 2015. Cette même année, un document contenant une description détaillée des domaines et des tableaux de correspondance entre la CITE-F et les anciennes classifications des domaines d'éducation a été publié en ligne. En raison de la nature technique des descriptions de domaines, ce document n'est actuellement disponible qu'en anglais.

6. Outre les documents techniques à l'appui de la mise en œuvre des révisions, l'Institut et ses partenaires en matière de collecte de données sur l'éducation ont travaillé avec les pays pour établir des comparaisons grâce à des tableaux qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des programmes d'éducation nationale et des qualifications pris en compte dans la CITE 2011 pour aider les utilisateurs des données à interpréter les nouveaux indicateurs relatifs à l'éducation. À la fin de 2016, plus de 150 tableaux avaient été publiés sur le site Web de l'Institut.

7. En ce qui concerne la mise en œuvre de la CITE 2011, la vaste majorité des pays a bien progressé, notamment pour ce qui est de la communication, à l'échelle internationale, de leurs données relatives à l'éducation et à la réussite scolaire, conformes pour la plupart à cette classification pour la troisième fois en 2016. Comme 2016 était la première année de mise en œuvre de la CITE-F, il est trop tôt pour tirer des conclusions. Toutefois, les résultats obtenus jusqu'ici semblent positifs, et relativement peu de questions ont été posées par les pays en ce qui concerne la manière d'utiliser cette classification.

III. Enquêtes mondiales et régionales sur l'éducation

8. En 2016, la collecte de données sur l'éducation de l'Institut de statistique de l'UNESCO a été réalisée à partir des 10 éléments suivants :

- a) Sept questionnaires de base en matière d'éducation administrés au niveau mondial pour collecter des données sur les thèmes suivants :
 - i) Étudiants et professeurs (niveaux 0-4 de la CITE);
 - ii) Dépenses d'éducation (niveaux 0-8 de la CITE);
 - iii) Étudiants et enseignants (niveaux 5-8 de la CITE);
 - iv) Systèmes d'éducation nationale;
 - v) Participation à l'élaboration, au traitement et à la diffusion de l'enquête UNESCO/OCDE/EUROSTAT sur l'enseignement classique;
 - vi) Alphabétisation;
 - vii) Réussite scolaire;
- b) Une enquête complémentaire mondiale sur les profils et les conditions de travail des enseignants;

- c) Deux modules régionaux :
 - i) Les ressources scolaires en Afrique;
 - ii) Recrutement et affectation des enseignants au niveau infranational en Asie.

9. Par rapport au précédent rapport que l'Institut a présenté à la Commission de statistique en 2013, des modifications ont été apportées au contenu et à la forme de l'enquête de l'Institut sur l'éducation; les principales sont les suivantes :

- a) Mise en œuvre, en 2014, de la CITE 2011, et celle de la CITE-F en 2016;
- b) En 2014, avec l'instauration de l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), les questionnaires sous format PDF ont été convertis à Excel;
- c) Le contenu du questionnaire de base décrit ci-dessus a été révisé pour y inclure une section sur l'éducation classique des adultes. Dans le cadre de cette révision, de nouvelles variables ont été ajoutées, tandis que d'autres (peu pertinentes ou pour lesquelles les taux de réponse étaient très faibles) ont été supprimées pour rendre le questionnaire plus simple et efficace et réduire la charge qui pèse sur les personnes interrogées;
- d) Les modules régionaux et mondiaux des enseignants ont été instaurés en 2015;
- e) Une enquête mondiale sur le temps d'instruction a été instaurée en 2013, mise en place pendant deux périodes et ensuite remplacée par le module mondial des enseignants en 2015.

10. L'Institut de statistique de l'UNESCO examine actuellement ses enquêtes sur l'éducation pour veiller à ce qu'elles comportent une section de suivi des objectifs de développement durable (en particulier l'objectif 4 relatif à l'éducation). À l'issue de cet examen, certaines enquêtes régionales (par exemple, celle portant sur les infrastructures scolaires en Afrique), qui contiennent des variables de suivi de l'objectif 4 pertinentes, seront intégrées à l'enquête mondiale. Le nouvel Institut de collecte de données créé dans le cadre de cet examen sera inauguré en 2017. Il sera chargé de superviser l'examen et de collaborer avec les organisations internationales compétentes, notamment ses partenaires en matière de collecte de données sur l'éducation, l'OCDE et EUROSTAT. Dans les années à venir, il aura pour priorités d'améliorer la qualité des données collectées dans le cadre de ses enquêtes, d'aider les pays, en particulier ceux dont les capacités statistiques sont limitées, à renforcer leur aptitude à recueillir et communiquer des données, et de mettre en place des mécanismes d'établissement de rapports et de compilation des données qui favoriseront l'utilisation des données au niveau national et amélioreront la communication des données au niveau international, tout en réduisant la charge que la communication de données représente pour les pays. Pour éclairer cette approche, l'Institut a déjà mené une analyse approfondie des profils des pays qui ne répondent pas aux enquêtes et examine les stratégies permettant de renforcer les capacités statistiques nationales.

D. Élaboration de nouvelles normes et méthodes statistiques

11. Pour améliorer la qualité des statistiques financières relatives à l'éducation et les utiliser à meilleur escient, l'Institut de statistique, l'Institut international de planification de l'éducation (IPE) de l'UNESCO et le Pôle de Dakar de l'IPE ont mis en commun leurs connaissances pour examiner la question des statistiques relatives aux dépenses d'éducation, en utilisant des techniques de comptabilité nationale et en s'inspirant du cadre théorique des comptes satellites. Cette collaboration a abouti à l'élaboration et la publication, à la mi-2016, d'un outil méthodologique relatif aux comptes nationaux de l'éducation, élaboré sur la base des normes internationales en vigueur, telles que le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) et la CITE 2011, et en faisant fond sur l'expérience acquise dans ce domaine. L'établissement des comptes nationaux de l'éducation consiste à recueillir, traiter et analyser les données relatives au financement de l'éducation pour tous les niveaux d'enseignement, c'est-à-dire du préscolaire à l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle. Il tient compte de toutes les sources de financement (tous les niveaux de l'administration publique, le secteur privé et les sources extérieures) et de tous les types de prestataires de services éducatifs, qu'ils soient publics ou privés. Il sert de cadre logique et systématique pour l'analyse des flux de financement de l'éducation.

12. L'Institut coopère toujours étroitement sur le plan technique avec les autres grands producteurs de données et de statistiques nationales sur l'éducation, c'est-à-dire EUROSTAT et l'OCDE, en vue du développement du SDMX. Dans un avenir proche, cette collaboration sera axée sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la collecte et des échanges de données, et en particulier sur l'établissement d'un éventail plus large de collectes de données sur le Web.

13. Les objectifs clefs relatifs à la collecte de données de l'Institut en 2017 comprennent :

- a) La publication d'une définition de la structure des données mondiales sur l'éducation pour la collecte de statistiques internationales dans ce domaine;
- b) L'établissement de questionnaires en ligne permettant de réduire la charge qui pèse sur les personnes interrogées, d'augmenter les taux de réponse et d'élargir la portée de ces questionnaires;
- c) L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'allocation de ressources visant à appuyer le perfectionnement continu et les mises à jour des logiciels et à répondre aux besoins en rapide évolution du programme de travail statistique.

IV. Indicateurs mondiaux et thématiques relatifs à l'objectif de développement durable 4

14. L'Institut de statistique de l'UNESCO et la Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 ont créé en mai 2016 le Groupe de coopération technique sur les indicateurs pour l'objectif de développement durable 4-Education 2030, qui a été chargé d'encadrer la formulation et la mise en place d'indicateurs thématiques pour l'éducation. Le Groupe donne l'occasion d'examiner et d'élaborer les indicateurs qui servent à surveiller les cibles, de

manière à n'exclure personne et en toute transparence. Il formule des recommandations, à l'intention de l'Institut, sur les mesures à prendre pour améliorer la disponibilité des données, ainsi que sur les méthodes utilisées pour produire des indicateurs thématiques en vue du suivi et de l'évaluation de l'objectif de développement durable 4. Le Groupe est composé d'experts issus de 28 États membres, de partenaires internationaux (Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, OCDE et UNESCO), d'organisations de la société civile (Consultation collective des ONG sur l'Éducation pour tous et Internationale de l'éducation) et du Coprésident du Comité directeur de l'objectif de développement durable 4-Éducation 2030.

15. À la suite des recommandations du Groupe consultatif technique sur les indicateurs de l'après-2015 créé par l'UNESCO en mars 2014, le Cadre d'Action Éducation 2030 a proposé 43 indicateurs thématiques, y compris les 11 indicateurs mondiaux de suivi définis par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable de la Commission de statistique. Alors que chaque indicateur mondial porte sur les résultats d'une cible de l'objectif de développement 4 (comme le pourcentage d'enfants qui maîtrisent les normes d'aptitudes minimales en lecture), une série plus vaste d'indicateurs thématiques a été conçue pour couvrir un plus grand nombre de points à traiter et de facteurs à prendre en compte pour atteindre chaque cible. Le travail du Groupe consultatif technique s'est achevé à la fin de l'année 2015 à la suite de l'adoption du Cadre d'action Éducation 2030.

16. Le Groupe de coopération technique sur les indicateurs pour l'objectif de développement durable 4-Éducation 2030 s'est réuni en octobre 2016 et a défini un ensemble de 29 indicateurs de suivi pour 2017, dont 18 indicateurs thématiques et 11 indicateurs mondiaux. Il a été décidé que les 14 indicateurs thématiques restants devaient être peaufinés davantage et la tâche a été confiée aux nouveaux groupes de travail du Groupe de coopération technique qui s'y attelleront en 2017. Huit indicateurs (pour la plupart mondiaux) pour le suivi en 2017 devront également être peaufinés davantage. Pour plus de précisions sur la réunion, consulter le site Web du Groupe à l'adresse suivante :

<http://tcg.uis.unesco.org/resultoftcgmeeting.php>.

17. Le Groupe de coopération technique est en train de créer plusieurs groupes de travail, présidés chacun par un État membre. Le premier groupe sera chargé d'élaborer des stratégies sur la manière la plus efficace de traiter les problèmes de méthode et de disponibilité s'agissant des indicateurs qui doivent être peaufinés davantage. Le deuxième groupe de travail devra définir des directives, à l'intention des pays et des institutions internationales, sur la présentation de résultats relatifs à l'objectif de développement durable 4, ce qui confirme le rôle de l'Institut comme centre des données sur l'éducation aux échelons national et international. Le troisième groupe de travail sera chargé de recenser les problèmes de capacité en matière d'indicateurs de résultats, d'élaborer des outils et d'obtenir des ressources pour aider les pays à comprendre quelles sont les données nécessaires et quelles en sont les sources potentielles, ainsi que les méthodes de calcul. Ce groupe de travail devra créer un mécanisme destiné à aider les pays à élaborer leurs propres stratégies nationales de développement des statistiques de l'éducation. Enfin, les membres du Groupe de coopération technique ont été invités à rejoindre les équipes de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage, chargées des indicateurs relatifs à ses résultats

V. Indicateurs de l'Institut de statistique fondés sur des enquêtes auprès des ménages

18. L'Institut dirige deux groupes mesurant des indicateurs fondés sur des enquêtes auprès des ménages : le Groupe interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux inégalités dans l'éducation et un groupe de travail chargé d'estimer les dépenses dans le domaine de l'éducation d'après les enquêtes réalisées auprès des ménages.

19. Un élément essentiel des objectifs de développement durable est l'accent mis sur l'équité, avec la volonté de ne pas faire de laissés-pour-compte. Deux objectifs portent spécifiquement sur les inégalités (l'objectif 5 consacré à l'égalité entre les sexes et l'objectif 10 consacré à la réduction des inégalités), alors que la plupart des objectifs comportent un engagement en faveur de la réduction des disparités. Le recensement des disparités aux niveaux national, régional et mondial est indispensable pour assurer un suivi. Dans son Rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général, faisant référence au Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, note qu'une ventilation plus large et systématique des données visant à mettre les inégalités en évidence est indispensable (voir A/69/700, par. 141).

20. Face à la difficulté de mesurer l'équité, le Groupe interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux inégalités dans l'éducation a été créé dans le cadre de la coordination interinstitutions. Ce Groupe, dirigé par l'Institut, l'UNICEF et la Banque mondiale, regroupe également d'autres organisations concernées par la production et l'utilisation de données issues des enquêtes auprès des ménages (le rapport du Global Entrepreneurship Monitor, le Partenariat mondial pour l'éducation, ICF International, l'OCDE, Research Triangle Institute et l'Agence des États-Unis pour le développement international), afin de promouvoir l'utilisation des données issues des enquêtes auprès des ménages à des fins de suivi de l'éducation aux niveaux mondial, régional et national, et de garantir la normalisation des analyses et la présentation des résultats, en vue de compléter les informations disponibles grâce aux données administratives. Il en résultera une augmentation de l'efficacité et de la cohérence dans le traitement des données issues des enquêtes par les différentes institutions, ainsi qu'une légitimité accrue des indicateurs relatifs à l'équité fondés sur les enquêtes pour contribuer au programme de l'éducation pour l'après-2015, tout en accordant une attention particulière à une utilisation plus fréquente de ces données par les pays. Face à ces multiples difficultés, il faudra définir des domaines prioritaires, harmoniser les méthodes d'analyse et de présentation des résultats et convenir d'une répartition efficace des tâches, aux niveaux tant de la consultation des pays que de la création d'une base de données.

21. Dans un premier temps, le travail du Groupe portera sur trois indicateurs de suivi de la cible 4.1 de l'objectif de développement durable 4, à savoir : le taux d'achèvement, le taux d'enfants non scolarisés et le pourcentage des enfants ayant dépassé l'âge normal d'un niveau. Le Groupe s'attaquera à d'autres objectifs au cours des trois à cinq prochaines années, notamment l'harmonisation du traitement des données issues des enquêtes, la définition d'indicateurs, l'harmonisation de la définition des caractéristiques individuelles et le fait de répertorier, d'analyser et de centraliser les sources de données issues des enquêtes.

22. Le Groupe s'est réuni en mai 2016 pour définir des indicateurs clefs de l'éducation en vue d'harmoniser la présentation conjointe ainsi que les méthodes d'échange et d'examen des résultats, employées par chaque institution, de définir des méthodes harmonisées pour produire des estimations sur des indicateurs clefs, d'évoquer des sources de données potentielles et des méthodes d'échange, et de désigner des spécialistes qui seraient chargés de formuler des recommandations au Groupe. Depuis cette réunion, des efforts ont été faits pour mettre en place les méthodes harmonisées qui ont été définies pour traiter les données issues d'enquêtes démographiques et sanitaires et d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples menées depuis 1990 ainsi que des données provenant d'enquêtes menées auprès des ménages à l'échelle nationale.

VI. Mesurer autrement les résultats de l'apprentissage : L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage

23. L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage a été créée par l'Institut pour trouver des solutions aux difficultés techniques inhérentes à l'élaboration d'indicateurs universels de l'apprentissage et de mesures comparables à l'échelle mondiale. Elle vise principalement à aider les États membres à créer des systèmes d'évaluation de l'apprentissage durables et de qualité et de veiller à la présentation des résultats en ce qui concerne les indicateurs de l'objectif de développement durable 4.

24. L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage sera chargée de produire des normes et des directives pour l'évaluation de l'apprentissage ainsi que des méthodes pour veiller à la communication des données à l'échelle nationale et mondiale, notamment :

a) En ce qui concerne l'évaluation de l'apprentissage à l'échelle nationale : l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques, d'un catalogue des mesures de l'apprentissage et d'un dispositif de contrôle de la qualité des données pour l'évaluation de l'apprentissage;

b) En ce qui concerne la présentation des résultats à l'échelle mondiale : l'élaboration d'un cadre mondial de référence, de normes de présentation des résultats, de protocoles de validation des données et d'une échelle mondiale des résultats de l'apprentissage.

25. L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage constitue un espace de dialogue entre diverses parties prenantes en vue de trouver des solutions techniques pour mesurer les résultats de l'objectif de développement durable 4, notamment grâce à la création d'un cadre permettant de disposer d'indicateurs de l'apprentissage comparables entre les pays. Elle regroupe toute une série de partenaires, dont des chercheurs, des représentants de pays, des organisations multilatérales et bilatérales, des bailleurs de fonds et des organisations de la société civile.

26. Il est indispensable d'encourager cet échange ou ce dialogue pour répondre aux questions plus larges que soulève la mesure de l'apprentissage et pour trouver de nouvelles solutions d'un commun accord. Chaque pays utilise ses propres outils de mesure pour obtenir des données sur la qualité de l'éducation et de l'apprentissage. Chaque outil de mesure présente des avantages et des

inconvenients, mais également beaucoup de points communs et de nombreuses fonctions complémentaires. Face à la diversité des perspectives et des démarches, la communauté internationale a été invitée à produire un indicateur de l'apprentissage qui soit succinct et comparable à l'échelle mondiale. L'Institut a d'ores et déjà travaillé à l'élaboration d'une nouvelle méthode consistant à ancrer des évaluations à l'échelle régionale et internationale pour que les résultats des points b) et c) de l'indicateur 4.1.1 de l'objectif de développement durable 4 puissent être présentés sur une échelle commune. L'étape suivante, qui a déjà commencé, consiste à ancrer également une évaluation à l'échelle nationale. Cette méthode est également importante pour résoudre les questions liées à la mesure des résultats de l'apprentissage dans le cadre des autres cibles de l'objectif de développement durable 4, notamment les cibles 4.2, 4.4, 4.6 et 4.7.

27. Les travaux sont dirigés par l'Institut avec le soutien de partenaires techniques en vue de produire des documents et des directives techniques. Des groupes de travail sont créés pour fournir à l'Institut des recommandations quant aux meilleurs moyens de mesurer chaque cible, en tenant compte d'une série de points de vue sur les questions techniques ou d'organisation. L'Institut travaillera avec les responsables des groupes de travail individuels afin de déterminer quels travaux techniques seront nécessaires pour faire avancer les nouvelles mesures et de gérer les partenaires techniques afin qu'ils mènent à bien les tâches qui leur ont été confiées.

A. Présentation des résultats à l'échelle internationale

28. Il faudra s'entendre sur un format de présentation des résultats à l'échelle internationale. En attendant, dans le cadre de son approche pragmatique pour résoudre ces questions, l'Institut a créé une base de données pour produire des indicateurs supplétifs (qui ne sont pas comparables à l'échelle internationale) à utiliser pour présenter les résultats entre-temps. Cela permettra à l'Institut de produire une première base de données pour évaluer la proportion d'élèves ayant un faible niveau d'aptitudes dans les différents pays en décembre 2016. La base de données peut être utilisée comme solution possible en vue du suivi de la cible 4.1 de l'objectif de développement durable 4, en attendant que d'autres méthodes soient mises en place, comme une échelle universelle des apprentissages.

B. Outils principaux créés par ou pour l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage

29. **Catalogue des mesures de l'apprentissage 2.0 : documentation technique et questionnaire.** Le nouveau Catalogue (version 2.0) est composé de trois modules :

a) Module 1 : un instrument de cartographie simplifié pour recueillir des données descriptives de base sur les mesures et les examens réalisés dans les pays, y compris les enquêtes menées auprès des ménages et les données relatives au développement du jeune enfant, à l'enseignement primaire, à l'enseignement secondaire du premier cycle et à l'enseignement secondaire du second cycle;

b) Module 2 : outil(s) de collecte de données nationales pour présenter les résultats de l'apprentissage dans le cadre des indicateurs de l'objectif de développement 4;

c) Module 3 : outil(s) de collecte des informations nécessaires pour évaluer la solidité des systèmes de mesure et d'évaluation et recenser les besoins des pays en matière de renforcement des capacités.

30. Systématisation des données pour l'élaboration d'un cadre mondial de référence. Une liste de référence des contenus est en cours d'élaboration pour la lecture et les mathématiques dans le cadre de l'indicateur 4.1.1 de l'objectif de développement durable 4. De plus, un système de codification est en cours d'élaboration pour faire correspondre les cadres d'évaluation nationaux de la lecture et des mathématiques avec la liste de référence des contenus correspondante afin d'élaborer un cadre mondial de référence exhaustif pour chaque discipline.

31. Manuel de bonnes pratiques pour les mesures de l'apprentissage. Un manuel de bonnes pratiques pour les mesures de l'apprentissage est en cours d'élaboration. Ces bonnes pratiques sont recueillies en vue de produire un outil complet de référence pour les pays qui souhaitent élaborer ou actualiser leurs évaluations nationales.

32. Projet de création d'un dispositif de contrôle de la qualité des données qui fera l'objet d'un débat. Une note conceptuelle sur le dispositif de contrôle de la qualité des données pour les mesures de l'apprentissage a été rédigée. L'élaboration des deux principaux processus d'évaluation du dispositif est en cours, à savoir :

a) Le processus d'évaluation de l'alignement, portant sur l'harmonisation du contenu des évaluations nationales avec le cadre commun;

b) Les processus d'évaluation des données, portant sur l'évaluation de la qualité de celles qui proviennent des évaluations nationales.

33. Échelle mondiale de l'apprentissage. L'échelle de référence créée permettra de recenser et d'harmoniser toutes les évaluations nationales et internationales pour présenter les résultats à l'échelle mondiale. Celle-ci pourra être mise à l'essai dès le premier trimestre 2017. La validation du « niveau d'aptitudes » sur l'échelle mondiale de l'apprentissage est nécessaire car celle-ci sert de critère pour rendre compte des aptitudes minimales dans chaque discipline.

34. Validation et proposition de références pour l'échelle mondiale de l'apprentissage. Un projet de note conceptuelle soumise à discussion a été élaboré.

35. Base de données des résultats des mesures de l'apprentissage à l'échelle régionale et internationale. Une base de données est en cours d'élaboration. Elle est destinée à produire des données comparables entre les pays sur les résultats de l'apprentissage et les aptitudes minimales en mathématiques et en lecture. Pour regrouper les données des pays sur une échelle commune, une méthode améliorée d'ancrage a été élaborée et permet de relier les trois points de mesure de l'indicateur 4.1.1 de l'objectif de développement 4.

VII. Décision que la Commission est invitée à prendre

36. La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.